

REPUBLIQUE FRANCAISE <i>Département l'Aveyron</i>		EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNE DE VERRIERES - 2024-06 <i>Séance du 19 MARS 2024</i>
<i>Afférents</i>	08	<i>L'an deux mil vingt-quatre et le dix-neuf mars à 20 heures 30 le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme MOURIES, Maire.</i>
<i>En exercice</i>	11	
<i>Votants</i>	08	

Présents : Mrs ARGUEL – CHAUCHARD-JEANJEAN-UNAL
Mmes BOYER - DUCHESNE -PALUCH

Absents excusés: Mmes CALVI - THARREAU et M. TOURIN

Secrétaire de séance: Mme PALUCH

OBJET : *Approbation des comptes de gestion 2023 par Madame Isabelle BESSARD-LURBE, receveur*

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur MOURIES Jérôme

Après s'être fait présenter, pour la comptabilité générale de la Commune (M14), pour la comptabilité du Transport Scolaire les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2023,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, budgets annexes.

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

-Déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2023, par le receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part .

Fait et délibéré à VERRIERES, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

Le MAIRE,
Jérôme MOURIES

Accusé de réception en préfecture
012-211202916-20240319-20240319_06-DE
Reçu le 21/03/2024